



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Transports et Risques

Unité Sécurité des Transports

☎ 02 40 67 24 15

[nadine.jegou@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:nadine.jegou@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le **26 NOV. 2018**

# ERDRE

## AVIS A LA BATELLERIE

- ORIGINE** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Transports et Risques
- EMPLACEMENT** : Rivière Erdre, entre le pont de la Jonelière et Port Barbe, et sur les berges du Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes
- FAIT A SIGNALER** : Championnat d'Europe de handball féminin
- DATE** : du 30 novembre au 12 décembre 2018

Les usagers de l' ERDRE sont informés que la navigation est interdite du vendredi 30 novembre au mercredi 12 décembre 2018, entre le pont de la Jonelière et Port Barbe, sur une distance de 900 m, communes de Nantes et la Chapelle sur Erdre, aux dates et horaires suivants :

DATES	HEURES (entre)
30/11/2018	16 h 00 - 24 h 00
02/12/2018	13 h 00 - 21 h 00
04/12/2018	16 h 00 - 24 h 00
06/12/2018	16 h 00 - 24 h 00
08/12/2018	13 h 00 - 21 h 00
10/12/2018	16 h 00 - 24 h 00
12/12/2018	13 h 00 - 24 h 00

à l'exception :

- des Bateaux Nantais pour un passage, à leurs horaires usuels, sur le côté de l'Erdre le plus éloigné de la rive gauche du Parc des expositions de la Beaujoire ;

- des licenciés des clubs nautiques ayant leur base face à cette zone d'interdiction de navigation (base nautique municipale de Nantes, CVAN, NACK) qui devront évoluer en dehors du périmètre de protection du plan d'eau de la Beaujoire. Ils devront rejoindre leurs nouvelles zones d'évolution située de préférence entre Port Barbe et le pont de l'autoroute en restant sur la rive droite sans franchir les bouées du chenal de navigation. Ils seront autorisés à regagner leur base par le même parcours.

Il est demandé aux usagers autorisés de la rivière de réduire leur vitesse au droit du bassin réservé, de naviguer avec la plus grande vigilance et de respecter les éventuelles signalisations apportées sur les lieux par les organisateurs.

Pour le directeur départemental  
des territoires de la mer

**Françoise DENIS**



**Chef du Service Transports et Risques**